



Conseil d'administration

312^e session, Genève, novembre 2011

GB.312/INS/15/1

Section institutionnelle

INS

QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Premier rapport supplémentaire: Documents soumis pour information uniquement

1. Dans le cadre du paquet de réformes¹, qu'il a adopté à sa 310^e session (mars 2011)², le Conseil d'administration a approuvé des modalités visant à améliorer le mécanisme d'établissement de son ordre du jour. Il a décidé à cet égard que toutes les questions inscrites à son ordre du jour seront, par définition, présentées pour orientation et/ou pour décision et que les questions qui sont soumises à des fins d'information uniquement et qui n'appellent pas une discussion de fond au Conseil d'administration seraient supprimées de l'ordre du jour. Par conséquent, il est également convenu que les documents portant la mention «**pour information uniquement**» seraient publiés sur le site Web du Conseil d'administration mais ne seraient pas destinés à faire l'objet d'une discussion, à moins que le groupe de sélection tripartite n'en décide autrement à la demande d'un membre du Conseil d'administration³.
2. En application de cette décision, une liste de tous les documents qui sont soumis «**pour information uniquement**» à une session donnée serait établie, afin que le Conseil d'administration puisse en prendre note, et annexée à l'ordre du jour. Cette liste figure en annexe du présent document.

¹ Document GB.310/9/1.

² Document GB.310/PV, paragr. 129 a).

³ Voir BIT: *Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail* (Genève, 2011), Note introductive, paragr. 44.

3. Cette liste comprend également les documents qui sont communiqués au Conseil d'administration «**pour information uniquement**», après approbation de son bureau en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil d'administration⁴.

4. *Le Conseil d'administration voudra sans doute prendre note par conséquent de l'information contenue dans les documents énumérés en annexe.*

Genève, le 2 novembre 2011

Point appelant une décision: paragraphe 4

⁴ *Ibid.*, section 2.3.

Annexe

Documents soumis au Conseil d'administration pour information uniquement – 312^e session (novembre 2011)

Numéro de document	Titre
Documents approuvés par le bureau du Conseil d'administration et soumis au Conseil pour information uniquement	
GB.312/INF/1	Programme des réunions pour le reste de 2011 et pour 2012-13
GB.312/INF/2	Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés
GB.312/INF/3	Demandes d'organisations internationales non gouvernementales désireuses d'être invitées à se faire représenter à la 101 ^e session de la Conférence internationale du Travail, 2012
Section institutionnelle	
GB.312/INS/INF/1	Mesurer le travail décent: Système d'accès aux conclusions des organes de contrôle de l'OIT sur l'application des principes et droits fondamentaux au travail
GB.312/INS/INF/2	Le point sur la mission tripartite de haut niveau en République bolivarienne du Venezuela
Section de l'élaboration des politiques	
GB.312/POL/INF/1	Rapport final du Forum de dialogue mondial sur les nouveaux développements et défis dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme et leur impact sur l'emploi, la mise en valeur des ressources humaines et les relations professionnelles (Genève, 23-24 novembre 2010)
Section du programme, du budget et de l'administration	
GB.312/PFA/INF/1	Contributions volontaires et dons
GB.312/PFA/INF/2	Vue d'ensemble des locaux de l'OIT
GB.312/PFA/INF/3	Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales
Section des questions juridiques et des normes internationales du travail	
GB.312/LILS/INF/1	Rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan d'action intérimaire pour la stratégie normative
GB.312/LILS/INF/2	Suivi de la résolution concernant l'égalité entre les hommes et les femmes et les formulations à employer dans les textes juridiques de l'OIT adoptée par la Conférence en 2011